

DECISION DU PRESIDENT.CA 055-2017

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du
Conseil d'administration au Président.**

Objet de la décision

Demande d'adhésion de la Direction de la Culture et des Initiatives

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver la demande d'adhésion 2017 de la Direction de la Culture et des Initiatives au Pôle Arts Visuels Pays de la Loire.

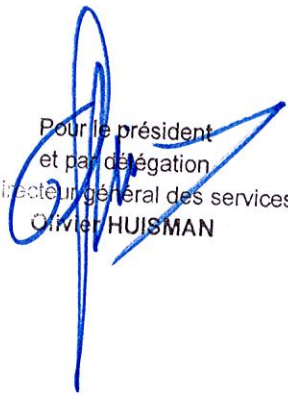
Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 8 juin 2017

Christian ROBLEDO

Le Président de l'Université d'Angers

Pour le président
et par délégation
Le Directeur général des services
Olivier HUISMAN



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **15 juin 2017** | Mis en ligne le : **15 juin 2017**

Date du conseil de gestion				
DIRECTION DE LA CULTURE ET DES INITIATIVES				
Désignation	Tarif UA/pers	Centre financier	Centre de Coût	Observations
PÔLE ARTS VISUELS PAYS DE LA LOIRE				
Adhésion 2017	200,00 €	900201	A 900 2001	Copie de l'Appel à cotisation 2017